

COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du vendredi 24 mars 2017

L'an deux mil dix sept le 24 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick VILLAIN, Maire.

Présents : mesdames Gouédard Marie-Hélène, Dupuis Françoise, Gatard Anaïs, Korum Audrey et messieurs Frchet Claude, Blandurel Raymond, Clouzeau Michel, Gras Ludwig, Vanhove Roland et Maquaire Nicolas.

Absents excusés : Pannequin Ophélie qui donne pouvoir à Korum Audrey, Decroix Pierre-François qui donne pouvoir à Gras Ludwig, Surrel Stéphane qui donne pouvoir à Vanhove Roland et Wegmann Mylène.

Secrétaire de séance : Maquaire Nicolas

Ordre du jour :

1. approbation du conseil municipal du 6 mars 2017
2. Compte de gestion du service eau assainissement 2016
3. Compte administratif du service eau et assainissement 2016
4. Affectation de résultat pour l'eau et l'assainissement
5. Budget 2017 eau et assainissement
6. Compte de gestion commune 2016
7. Compte administratif commune 2016
8. Affectation du résultat pour la commune
9. Vote des 3 taxes
10. Vote du budget 2017 pour la commune
11. Demande de subvention dans le cadre de l'opération « Village de l'Yonne »
12. Demande de subvention à la région
13. Redevance d'occupation du domaine public pour ENEDIS
14. Affaires et questions diverses

1 – Approbation du conseil municipal du 6 mars 2017

Le compte rendu du conseil municipal du 6 mars 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 - Compte de gestion du service eau assainissement 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du

comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulièrement et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion du Receveur Municipal - Exercice 2016 qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2015	Part affectée à l'investissement Exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	20 301.11 €	0 €	29 046.82 €	49 347.93 €
Fonctionnement	44 289.74 €	0 €	1 997.42 €	46 287.16 €
Total	64 590.85€	1 €	31 044.24 €	95 635.09 €

3 – Compte administratif du service eau et assainissement 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Gouedard Marie-Hélène (1^{ère} Adjointe), pour la présentation du Compte administratif du service eau et assainissement Exercice 2016.

Entendu l'exposé de Madame Gouedard Marie-Hélène, 1^{ère} Adjointe,

Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le Compte Administratif du Service Eau et Assainissement Exercice 2016 qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2015	Part affectée à l'investissement Exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	20 301.11 €	0 €	29 046.82 €	49 347.93 €
Fonctionnement	44 289.74 €	0 €	1 997.42 €	46 287.16 €
Total	64 590.85 €	0 €	31 044.24 €	95 635.09 €

4 – Affectation de résultat pour l'eau et l'assainissement

Le Conseil Municipal, après étude du compte administratif de 2017

Constate :

- Un excédent d'investissement de 49 347.93 €
- Un excédent d'exploitation de 46 287.16 €
- Un engagement de restes à réaliser en Dépenses d'investissement de 0 €
- Un engagement de restes à réaliser en Recettes d'investissement de 0 €

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter :

- Au compte 001 en recettes d'investissement antérieur reporté la somme de 49 347.93 €
- Au compte 1068 en recettes d'investissement la somme de 0 €

- Au compte 002 en recettes d'exploitation la somme de 46 287.16 €

5 – Budget 2017 eau et assainissement

Monsieur le Maire expose les différentes lignes budgétaires du budget unique de l'eau et assainissement 2017, préparées par la commission des finances.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité, le budget 2017 de l'eau assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement : 189 287.16 €
- Section d'investissement : 169 611.93 €

Décide de faire un virement à la section d'investissement (compte 021/023) pour la somme de 0 €.

6 – Compte de gestion commune 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulièrement et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion du Receveur Municipal - Exercice 2016 qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2015	Part affectée à l'investissement Exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	77 501.34 €	0 €	-86 188.52€	- 8 687.18 €
Fonctionnement	126 524.15 €	0 €	95 618.27 €	222 142.42 €
Total	204 025.49€	0 €	9 429.75 €	213 455.24 €

7 – Compte administratif commune 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Marie-Hélène GOUEDARD (1^{ère} Adjointe), pour la présentation du Compte administratif de la commune – Exercice 2016.

Entendu l'exposé de Mme Marie-Hélène GOUEDARD, 1^{ère} Adjointe,

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le Compte Administratif de la commune - Exercice 2016 qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2015	Part affectée à l'investissement Exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	77 501.34 €	0 €	86188.52 €	-8 687.18 €
Fonctionnement	126 524.15 €	0 €	95 618.27 €	222 142.42 €
Total	204 025.49 €	0 €	9 429.75 €	213 455.24 €

8 – Affectation du résultat pour la commune

Le Conseil Municipal, après étude du compte administratif de 2016

Constate :

- Un déficit d'investissement de - 8 687.18 €
- Un excédent d'exploitation de 222 142.42 €
- Un engagement de restes à réaliser en dépenses d'investissement de 61 000.00 €
- Un engagement de restes à réaliser en
 - Recettes d'investissement de 0 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter :

- Au compte 001 en dépenses d'investissement antérieur reporté la somme de 8 687.18 €
- Au compte 1068 en recettes d'investissement la somme de 130 00.00 €
- Au compte 002 en recettes d'exploitation la somme de 92142.42 € €

9 – Vote des 3 taxes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2017. Les taux d'imposition restent donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 10.02 %
- Taxe foncier bâti : 15.25 %
- Taxe foncier non bâti : 54.00 %

Le produit attendu sera de 190 000 € environ, sachant que les bases ne sont pas connues au vote du budget.

10 – Vote du budget 2017 pour la commune

Monsieur le Maire expose les différentes lignes budgétaires du budget unique de la commune de 2017, préparées par la commission des finances.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité, le budget 2016 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement : 735 679.42 €
- Section d'investissement : 193 830.00 €

Décide de faire un virement à la section d'investissement pour un montant de 0 € (compte 021/023).

11 - Demande de subvention dans le cadre de l'opération « Village de l'Yonne »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'opération « Village de l'Yonne » une subvention peut être obtenue pour la pose d'une chaudière à condensation pour le bâtiment de la Mairie. Le devis fourni par La Technique Maintenance s'élève à 7 330.77 € HT soit 8 796.92 € TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce devis, autorise monsieur le Maire à signer le devis et à monter le dossier de demande de subvention.

12 – Demande de subvention à la région

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au niveau de la région nous pouvons peut-être obtenir une subvention dans le cadre des économies d'énergie et ce, pour le remplacement des fenêtres et de la porte de la Mairie. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise monsieur le Maire à monter le dossier de demande de subvention.

13 – Redevance d'occupation du domaine public pour ENEDIS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le montant de la redevance citée en objet est calculé à partir du seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier de l'année concernée Il est par ailleurs fixé au taux maximum selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement de décider de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au journal Officiel de la République Française et non plus sous forme d'avis au bulletin officiel, soit un taux de revalorisation de 1.39 % pour 2016 et pour 2017 tenant compte des revalorisations successives depuis l'année suivant la parution du décret précité, applicable à la formule de calcul qui en est issue.

Le montant de la redevance s'élève à 197 € pour 2016 et 200 € pour 2017.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public 2016 et 2017 par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

14 – Affaires et questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que :

Isabelle Saurrel sera absente quelques semaines pour raison de santé,

Il remercie Patricia Néguadi et Isabelle Saurrel pour les remplacements qu'elles ont assurés en cantine et pour le ménage de l'école pendant l'absence de Maryline Vigié

Bill Howens, golfeur professionnel, propose de réaliser un practice autour du terrain de sport avec la participation des enfants des écoles pour qu'ils puissent y jouer ensuite. Coût de l'aménagement environ 250 €.

Les descentes de gouttières au foyer communal ont disparu.

Le renouvellement de la concession gaz arrive à terme et que GRDF vient pour donner des explications sur la nouvelle convention.

Deux jeunes du village seraient intéressés par le chantier jeune.

Quatre dimanches seront pris par les élections présidentielles et législatives

Les permanences de la bibliothèque vont reprendre à partir du mercredi 29 mars et qu'une porte ouverte sera organisée.

Le 4 avril le cimetière sera enherbé et que dans la mesure du possible il serait bien d'éviter de fréquenter le cimetière les 4, 5 et 6 avril prochain.

Le 13 avril prochain un atelier technique est organisé par le CAUE, les établissements FREDON et l'association des Maires de France. Les places sont limitées à 25.

La Poste met une tablette à la disposition du public.

Fin de séance 20 heures 50